

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DÉCEMBRE 2024

PROCES-VERBAL

Le 27 décembre 2024 à 11h00, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 décembre 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre Antoine SECONDI, Pierre Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Jean Pierre TOLINI, Nathalie TRAMONI.

Étaient absents : Jean-François DURAZZO et Philippe TROUSSEL.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Pierre CASALTA à Don Georges SIMEONI.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

OUVERTURE DE LA SCÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE À 11H

M. le maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Pierre Antoine SECONDI pour remplir ces fonctions.

M. le maire invite ensuite ce dernier à procéder à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024.

Aucune autre observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-32 du 27 décembre 2024 : Soutien à la population de Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Belvédère Campomoro tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Belvédère Campomoro contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 1000 €

à la Protection civile – FNPC -Tour Essor-14 rue Scandicci-93500 Pantin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	8
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Décide d'approuver ce soutien à la population de Mayotte,

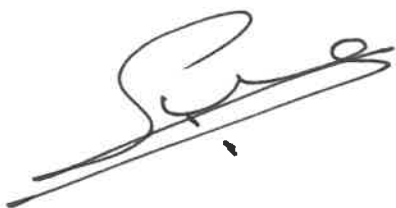
D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Plus personne ne demandant la parole, M. le maire lève la séance à 11h10.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Pierre Antoine SECONDI



Le maire,

Don Georges SIMEONI

